



Mairie de Sausses
**Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal
Du Mercredi 20 Juillet 2022**

Date de la convocation : 15 Juin 2022

Présent : Viviane Cravero, Franck Dagonneau, Laurent MICHEL, Roger Oran, Richard Carbonel, Emmanuelle Gaziello Maxime Brun, Marie-Christine Ghigo, Mireille Cottret, Alison Milone, Jean-luc Trinquier

Absent :

Ouverture du conseil à 18h30

-A été nommé secrétaire de séance : Marie-Christine Ghigo

Objet: Délibération Subvention REGION « Nos communes d'abord »

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un local technique attenant à notre salle polyvalente et rappelle la demande de subvention déposé pour ce projet au titre du FRAT 2022 lors du conseil municipal du 22 juin 2022 (délibération 2022/031).

Suite à l'envoi du dossier de demande de subvention, la Région SUD nous a informé que le dispositif de subvention FRAT n'existait plus et qu'il était remplacé par le dispositif de subvention « nos communes d'abord ». Ce nouveau dispositif de subvention peut atteindre le maximum de 70% du coût HT du projet, dans la limite de 15.000 € et peut intégrer les frais de Maîtrise d'œuvre.

Ainsi, compte tenu des premières estimations demandées, Monsieur Le Maire propose le nouveau plan de financement suivant pour la réalisation du projet :

- MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET	2 500 €HT
- TRAVAUX CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE	18 662 €HT
- Subvention REGION « nos communes d'abord » :	70% soit 14 813.40 €
-Autofinancement Part Communale :	30% soit 6 348.60 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à demander à la REGION la subvention « nos communes d'abord » pour ce projet
- Autorise M Le Maire et ses adjoints à mener à bien cette affaire et à signer tous les documents y afférents.
- Décide d'inscrire ce montant au BP 2023

Cette délibération n°2022/032 est votée à l'unanimité

Fin de la séance : 11h00
Prochaine réunion de travail :
Prochain conseil : 14/09/2022

Frank DAGONNEAU
Maire de SAUSSES